

Contrôle fiscal : quels résultats en 2025 ?



© 2026 Les Echos Publishing

La Direction générale des Finances publiques (DGFIP) a publié son rapport d'activité pour 2025.

17,1 milliards d'euros

Ce rapport confirme l'annonce faite par le gouvernement au printemps dernier. Ce sont bien 17,1 Md€ (impôts et pénalités) qui ont été réclamés par l'État aux particuliers et aux entreprises à la suite de contrôles en 2025 (contre 16,7 Md€ en 2024), soit une progression de 2,4 %. Le montant encaissé, quant à lui, n'a pas augmenté et s'établit donc à 11,4 Md€, comme en 2024.

Précision : les redressements ont porté, principalement, sur l'impôt sur les sociétés (4 Md€), les droits d'enregistrement (3,5 Md€), la TVA (2,4 Md€) et l'impôt sur le revenu (2,1 Md€).

Dans le détail, 222 423 contrôles sur pièces (c'est-à-dire à distance, depuis les bureaux de l'administration) ont été effectués à l'encontre des entreprises, dont près de la moitié ont concerné des demandes de remboursement de crédits de TVA, et 1 149 021 à l'égard des particuliers, dont près de 90 % au titre de l'impôt sur le revenu.

Le rapport souligne également le renforcement de l'action de

la DGFIP dans la lutte contre la fraude fiscale internationale. Ainsi, 16,7 % des redressement issus du contrôle fiscal externe (c'est-à-dire sur place, dans les locaux de l'entreprise) ont visé des opérations réalisées à l'international. Cette action a permis de redresser 6,5 Md€ (+12 % par rapport à 2024), les deux tiers de cette somme étant relatifs aux prix de transfert dans les groupes multinationaux.

Des actions ciblées grâce à l'IA

Les sommes recouvrées grâce à l'intelligence artificielle (IA) ont représenté 2,8 Md€ en 2025 (contre 2,5 Md€ en 2024, soit +12 %). Sachant que la médiane (c'est-à-dire la valeur centrale de l'ensemble des données classées par ordre croissant) des montants notifiés après un contrôle fiscal externe programmé avec l'IA a progressé et est passée de 34 220 € en 2024 à 37 956 € en 2025.

Autre point notable, les 5 pôles nationaux de contrôle à distance (PNCD) – qui traitent des dossiers de particuliers à partir d'informations obtenues par l'IA – ont clos 29 704 dossiers en 2025, pour 84,5 M€ de redressements notifiés.

[DGFIP, rapport d'activité 2025, mai 2026](#)

© 2026 Les Echos Publishing